



CONSTRUCTEURS D'UN NOUVEAU MONDE

Guide de l'étudiant international

Cachan – Dijon – Orléans - Troyes

Contenu

I. Avant votre arrivée	3
A. Calendrier	3
B. La CVEC (Contribution de vie étudiante et de campus)	3
C. Visas et cartes de séjour	3
D. Logements	4
1. Comment ça marche ?	4
2. Assurance habitation	5
3. Assurance responsabilité civile	5
4. Aides au logement (CAF)	5
II. La vie en dehors de l'ESTP	6
A. Sécurité sociale	6
1. Etudiants de l'UE ou en provenance d'un établissement de l'UE	6
2. Etudiants non-européens	6
B. Maladies de longues durées, handicap et santé mentale	7
C. Les transports	7
1. En région parisienne (campus de Cachan)	7
2. A Dijon	8
3. A Troyes	8
4. A Orléans	9
D. Ouvrir un compte en banque	9
E. Téléphonie et internet	9
F. Estimation du budget mensuel	10
G. Aides financières	10
1. Bourses	10
2. Jobs étudiants	10
III. La vie à l'ESTP	12
A. Le système de l'enseignement supérieur en France et à l'ESTP	12
B. Les plateformes à disposition des étudiants	12
1. MyDigitalCampus	12
2. Le BVE (Bureau Virtuel des Élèves)	13
3. E-Campus	13
4. TEAMS	13
5. MyESTP	13
C. Enseignements et contrôle des connaissances	13
1. Les types de séances	13
2. Les tests et examens	13
3. La notation	14
4. Les rattrapages	14
5. Les unités d'enseignement	14
6. Cours de langues et examens – cf note d'information sur les exigences de langues	15
D. Les stages et le TFE - cf notes d'information	16
E. Les absences	16
IV. Infos pratiques	17

I. Avant votre arrivée

A. Calendrier

Le calendrier de l'année scolaire vous sera transmis. Il indiquera les dates de début et de fin des cours, les dates des vacances, les dates des examens de rattrapage.

B. La CVEC (Contribution de vie étudiante et de campus)

ATTENTION :

Les étudiants venant d'une institution partenaire pour étudier à l'ESTP dans le cadre d'un programme d'échange universitaire ne sont pas concernés par ce paragraphe : vous êtes automatiquement exemptés de la CVEC, vous n'avez aucune démarche que ce soit à faire à ce propos.

La CVEC ne concerne que les étudiants en Double-Diplôme et les étudiants entrant directement à l'ESTP sous statut étudiant et en dehors de tout partenariat.

Pour s'inscrire à l'ESTP, les étudiants concernés doivent d'abord s'acquitter de la CVEC. Sauf si vous en êtes exempté, vous devrez obligatoirement présenter une preuve du paiement de la CVEC lors de votre inscription administrative.

La CVEC est une contribution annuelle des étudiants introduite en 2018 et s'élevant à 103€ pour l'année académique 2024-2025. Cette contribution « *est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention* » (article 841-5 du Code de l'éducation).

Vidéos pour mieux comprendre :

[Version française](#)

[Version française, sous-titrée en anglais](#)

[Version française, sous-titrée en espagnol](#)

C. Visas et cartes de séjour

Cette partie ne concerne pas les personnes originaires de l'Union Européenne, de la Suisse, du Liechtenstein, de la Norvège et de l'Islande.

Si vous êtes de nationalité extra-européenne et que vous venez étudier à l'ESTP dans le cadre d'un échange avec un pays européen, cette partie vous concerne.

Une fois que vous êtes accepté à l'ESTP, vous devez, le plus tôt possible, vous tourner vers **l'espace CampusFrance** (<http://www.campusfrance.org/fr/>) le plus proche de votre domicile. Celui-ci vous mettra alors en lien avec les services consulaires français.

A partir du site internet de l'espace **CampusFrance** de votre pays, vous pouvez créer un dossier de demande de visa sur l'application « [Etudes en France](#) ». Cette voie est à privilégier pour votre demande de visa car elle vous donne accès à un tarif préférentiel.

S'il n'y a pas d'espace **CampusFrance** dans votre pays, vous devez consulter directement les services consulaires français. Il vous faudra faire une demande de visa étudiant.

Vous obtiendrez **un visa VLTS (visa de long séjour valant titre de séjour)**. Ce visa a une durée maximale d'un an.

Une fois en France, il vous faudra faire valider ce visa VLTS sur [l'ANEF](#). Vous avez 3 mois pour le faire, mais n'attendez pas le dernier moment.

Les personnes amenées à rester plus d'un an à l'école devront suivre la procédure de renouvellement de titre de séjour étudiant sur la plateforme [ANEF](#) 3-4 mois avant la fin de validité de leur visa. Vous n'avez pas à retourner dans votre pays d'origine pour effectuer cette démarche, elle se fait depuis la France. Votre contact privilégié à l'école pourra vous aider dans cette démarche.

Toutes vos démarches avec la préfecture, à travers la plateforme ANEF, doivent être entreprises **au minimum 2 mois avant** expiration de votre précédent titre pour respecter les délais de traitement. Si vous dépassez ce délai, vous vous exposez à une amende et vous risquez une rupture de droits.

Cas particuliers :

- Les étudiants mineurs dont les parents ne résident pas en France doivent demander un **visa de long séjour « mineur scolarisé »** et devront faire une demande de titre de séjour deux mois avant leurs 18 ans auprès de leur préfecture. Votre contact privilégié à l'école pourra vous aider dans cette démarche.
- Les étudiants venant en France avec un **Visa de court séjour « étudiant concours »** doivent faire une demande de titre de séjour à leur arrivée en France.
- Les étudiants de **nationalité algérienne** doivent faire une demande de titre de séjour à leur arrivée en France.

D. Logements

Il peut difficile de trouver un logement, surtout en région parisienne, c'est pourquoi il faut essayer d'effectuer des recherches **le plus tôt possible**. Votre contact privilégié à l'ESTP peut vous aider dans vos recherches. Vous recevrez un document recensant la plupart des offres à proximité de votre campus. Retrouvez le document en ligne ici selon votre campus : <https://www.estp.fr/les-differents-campus>

1. Comment ça marche ?

Bien souvent pour obtenir un logement en France, il vous sera demandé d'avoir un **garant**¹, c'est-à-dire une personne domiciliée en France et capable de payer votre loyer au cas où vous n'auriez plus la capacité de le faire vous-même. Cette personne doit justifier de revenus suffisants.

Nous sommes conscients que, pour un étudiant international, il peut être difficile de trouver quelqu'un en France prêt à s'engager, voici donc une autre solution :

- **VISALE** : cette entité offre une garantie complète et gratuite pour les étudiants de 18 à 30 ans. Plus d'informations [ici](#). Si vous avez besoin d'un visa, vous pourrez faire vos démarches une fois que vous aurez un.

¹ Un garant : personne qui s'engage à régler vos impayés si vous n'avez plus la capacité de le faire.

Dans tous les cas, il vous sera également demandé une **caution**². Généralement, elle est équivalente à un mois de loyer sans les charges. Son but est d'assurer au propriétaire d'avoir les fonds pour couvrir les réparations au cas où vous rendiez le logement endommagé. Un état des lieux d'entrée sera réalisé pour que le propriétaire et vous-même constatiez mutuellement l'état dans lequel est le logement avant d'y habiter. Lorsque vous quitterez le logement, vous procéderez à un état des lieux de sortie et, s'il n'y a aucun dommage, le montant de la caution vous sera rendu dans les deux mois suivants votre départ du logement. Les états des lieux d'entrée et de sortie sont payants.

Peu importe quel logement vous trouverez, le propriétaire et vous-mêmes allez devoir signer un **bail**³.

Attention, il est très important que vous soyez le signataire de ce bail si vous voulez demander une aide de la **CAF (Caisse d'Allocations Familiales)**⁴.

Généralement, en France, les loyers sont à payer en début de mois. Assurez-vous de recevoir une preuve de paiement, appelée quittance de loyer.

2. Assurance habitation

Il vous sera également demandé de souscrire à une assurance habitation. En France, il est obligatoire d'être assuré au minimum contre les risques d'incendie, de dégât des eaux, d'explosion ([Obligation du locataire : assurance habitation](#)). Vous pouvez comparer les prix sur internet en cherchant « assurance habitation France ». Vous devez avoir souscrit à cette assurance avant d'emménager.

3. Assurance responsabilité civile

En France, il est obligatoire de souscrire à une assurance responsabilité civile, pour vous couvrir au cas où vous blessiez accidentellement une tierce personne. Cette assurance est souvent comprise dans l'assurance habitation donc vérifiez si cela est le cas ou non.

4. Aides au logement (CAF)

La Caisse d'allocations familiales (CAF) verse à certaines personnes des aides au logement, selon différents critères d'éligibilité. Les étudiants internationaux peuvent demander cette aide. Vous pouvez vous informer sur le site www.caf.fr. Les dossiers de demande doivent se faire directement sur le site de la CAF.

Une fois votre logement trouvé, ouvrez un dossier de demande sur le site internet de la CAF dès que vous emménagez, afin de pouvoir bénéficier des allocations dès que possible. Ouvrez ce dossier même si vous n'avez pas encore tous les documents demandés en votre possession, car le versement des allocations se fera selon la date d'ouverture du dossier.

Attention, si votre demande est acceptée, il est nécessaire d'avoir un compte bancaire français ou d'un pays de la **zone SEPA**⁵ pour recevoir les allocations.

² Une caution : somme d'argent à déposer au moment de la location. Elle servira à réparer tout dommage que vous auriez causé pendant la période de location. Si aucun dommage n'est constaté, elle vous sera rendue à votre départ.

³ Un bail : c'est le terme juridique pour un contrat de location entre le propriétaire ou son représentant et le locataire.

⁴ Voir point 4. Aides au logement (CAF)

⁵ La zone SEPA couvre l'ensemble des pays de l'Union européenne, les pays membres de l'Espace économique européen, ainsi que le Royaume-Uni, la Suisse, Andorre, Monaco, Saint-Marin et le Vatican.

II. La vie en dehors de l'ESTP

Afin de faciliter votre arrivée, **il vous est conseillé de prendre avec vous un certain nombre de documents qui pourront vous servir lors de vos différentes démarches administratives** :

- Votre passeport ou votre pièce d'identité pour les étudiants en provenance de l'Union européenne, en cours de validité
- Plusieurs copies de votre passeport et de votre visa
- Un extrait d'acte de naissance avec traduction officielle en français
- Votre carnet de santé et toute ordonnance dont vous auriez besoin (ophtalmologique, médicaments, etc.)
- Votre permis de conduire
- Vos diplômes académiques
- Vos bulletins de notes avec traduction officielle
- Votre certificat d'inscription à l'ESTP

→ **Bon à savoir** : pour les étudiants en provenance de l'UE, il existe des certificats de naissance multilingues, il vous suffit de les demander. Vous n'avez pas besoin de payer une traduction.

→ **Bon à savoir** : pour savoir comment utiliser/faire reconnaître votre permis de conduire en France, renseignez-vous [ici](#).

Il est inutile de faire des photos d'identité officielles dans votre pays car elles risquent de ne pas être acceptées pour vos documents officiels en France. Il est facile de trouver des photomaton en France, dans les centres commerciaux par exemple. Ce [site](#) répertorie les photomaton.

A. Sécurité sociale

Il est obligatoire, pour chaque étudiant, d'avoir une protection sociale. Il convient de se mettre en règle dès votre arrivée. La Sécurité sociale, à travers l'Assurance maladie, rembourse les frais médicaux selon des taux établis allant de 35 à 80%.

1. Etudiants de l'UE ou en provenance d'un établissement de l'UE

Avant votre départ, vous devez vous procurer votre **carte européenne d'assurance-maladie**. Vous n'avez donc pas besoin de souscrire à la sécurité sociale française.

Cela dit, vous pouvez quand même demander à souscrire à la sécurité sociale française, si c'est votre choix. Dans ce cas, une fois en France, vous devez vous rendre auprès d'un centre de sécurité sociale, afin de vous y inscrire, avec votre carte européenne.

Trouvez le centre de sécurité sociale le plus proche en allant sur le [site de l'Assurance Maladie](#).

2. Etudiants non-européens

Dès votre arrivée, vous devrez obligatoirement vous affilier à un centre de sécurité sociale français. Votre affiliation se fait en ligne sur le site de la Sécurité sociale pour les étudiants internationaux : www.etudiant-etranger.ameli.fr

Lorsque vous aurez terminé votre affiliation en ligne, vous serez invité à transmettre certains documents en ligne (photocopie de votre passeport, votre acte de naissance accompagné de sa traduction officielle en français, photocopie de votre visa, votre certificat d'inscription à l'ESTP, les informations liées au compte bancaire que vous aurez ouvert en arrivant en France, etc.).

Assurez-vous de bien aller au bout de la procédure : créez un compte en ligne, téléchargez votre certificat d'inscription, et choisissez votre médecin traitant. Les différentes étapes vous seront précisées au fil de la démarche.

Il est essentiel que vous réalisiez bien cette démarche puisque vous devez obligatoirement être couvert pendant votre séjour. En outre, de nombreuses entités seront susceptibles de vous demander la preuve de votre affiliation à la Sécurité sociale, l'entreprise qui vous accueillera en stage, par exemple.

Vidéos pour mieux comprendre l'Assurance maladie :

[Version française, sous-titrée en français](#)

[Version française, sous-titrée en anglais](#)

[Version française, sous-titrée en espagnol](#)

Attention, si vous avez plus de 28 ans, que votre séjour dure plus de 3 mois et que vous n'êtes pas salarié, vous ne passerez pas par la procédure pour les étudiants, mais vous serez invités à vous affilier à la CMU (Couverture Maladie Universelle).

B. Maladies de longues durées, handicap et santé mentale

Vous êtes en situation de handicap ou êtes confronté(e) à des problèmes de santé ?

Contactez la personne référente handicap de votre campus dès la rentrée, en amont ou au cours de l'année, afin de mettre en place les aménagements dont vous avez besoin :

Les référentes handicap de l'ESTP travaillent en étroite collaboration avec des médecins universitaires pour la préconisation des aménagements à mettre en place : un tiers-temps supplémentaire pour les examens, mise à disposition d'un ordinateur, salle séparée, médicaments à disposition... Plus d'informations [ici](#).

C. Les transports

1. En région parisienne (campus de Cachan)

➤ Les transports en commun

En région parisienne, le réseau des transports en commun est géré, majoritairement, par la RATP. Vous pouvez prendre le train entre 05:30 et 00:30 les jours ouvrés et jusqu'à 1:45 le vendredi et samedi soir (ainsi que les veilles de jours fériés). Vérifiez les horaires exacts sur ce [site](#). Il y a aussi un réseau de bus et métro de nuit, appelé le « Noctilien ». Plus d'informations [ici](#).

Si vous souhaitez un forfait de transport annuel, il faut demander auprès de la RATP un forfait [Imagine'R](#). Il s'agit d'un abonnement à tarif réduit, réservé aux étudiants de moins de 26 ans.

Les étudiants qui habitent dans le Val-de-Marne (94) (ESTP est situé dans ce département) sont parfois éligibles à un remboursement à hauteur de 50% du montant total. Les conditions d'éligibilité sont disponibles [ici](#).

Les personnes de plus de 26 ans doivent prendre un abonnement classique ([Navigo](#)).

En attendant d'obtenir la carte, ou si vous êtes présent pour un très court séjour, vous pouvez acheter une carte Navigo Mois ou Semaine. La carte coûte 5€ ; puis vous pourrez la charger à la semaine ou au mois. Cela est bon à savoir notamment pour les personnes qui sont présentes dès juillet ou août, car la carte Imagine'R **n'est accessible qu'à partir du mois de septembre**. Pendant l'été, il faut donc trouver une solution provisoire pour se déplacer.

Si vous comptez utiliser très peu les transports, vous pouvez acheter des tickets à l'unité aux machines dans les stations ou sur votre téléphone s'il est compatible.

➔ Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de la [RATP](#).

➤ Le Vélib'

Il s'agit de vélos en libre-service mis à disposition 24h/24 7j/7. Vous pouvez prendre un abonnement ou payer au trajet. Attention, cela n'existe que dans Paris et sa proche banlieue. Vérifiez donc la présence de stations près de votre lieu d'arrivée. Plus d'informations [ici](#).

Le même concept existe aussi pour des voitures, voir [ici](#).

2. A Dijon

La ville de Dijon est desservie par un certain nombre de lignes de bus et par deux lignes de tramway. Toutes les informations pratiques [ici](#). Sur cette plateforme vous trouverez également de quoi vous déplacer en vélo de location.

3. A Troyes

Pour se déplacer à Troyes et aux alentours (agglomération), vous avez principalement les lignes de bus de la TCAT. Informations, tarifs & plans des lignes, [ici](#).

Tout se fait également facilement à vélo, les distances sont raisonnables. Attention, les pistes cyclables ne sont pas très répandues, il est important de respecter les [règles de circulation](#) et nous vous conseillons vivement de porter un casque et d'avoir des éléments de visibilité pour les nuits (gilets réfléchissants, lumières sur votre vélo).

Depuis peu, des vélos à assistance électrique en libre-service sont mis à disposition par l'agglomération : LE MARCEL. Une station est située à proximité du campus. Plus d'informations [ici](#).

Si vous disposez d'une voiture, assurez-vous que vous pourrez aisément vous garer au niveau de votre logement, les places de stationnement sont souvent payantes en centre-ville de Troyes. Sur le campus, vous disposerez de places de parking, gratuites.

4. A Orléans

Pour se déplacer à Orléans, vous avez accès au réseau TAO Orléans Métropole (Tram, bus, vélo). Informations, tarifs & plans des lignes, [ici](#).

Le service RésaTAO est aussi très utile (application sur téléphone) : plus d'informations [ici](#).

D. Ouvrir un compte en banque

Avant de partir, assurez-vous que votre carte bancaire vous permette de retirer de l'argent en France. Sinon, pensez à prendre suffisamment de liquide sur vous que vous pourrez convertir dans des bureaux de change en France.

Pour vous aider, vous trouverez, sur le [site de la Banque de France](#), les cours des taux de change actualisés quotidiennement.

Il n'est pas obligatoire d'ouvrir un compte en banque en France. Néanmoins, vous aurez nécessairement besoin d'un compte bancaire français pour être remboursé par la CAF (aide au logement) ou l'Assurance maladie, par exemple. Ce sera également plus pratique pour payer votre loyer ou les transports. Il se peut aussi que ce soit plus pratique pour régler vos frais de scolarité à l'ESTP.

La plupart des grandes banques proposent des formules pour les étudiants. Vous pouvez vous rendre directement dans une de leurs agences. En tout début d'année, certaines banques sont présentes à l'ESTP pour présenter leurs offres aux étudiants. Des agences bancaires se trouvent dans le centre-ville de Cachan, notamment rue Camille Desmoulins, en face de la mairie de Cachan. Pour vous aider dans votre choix, avant de partir, vous pouvez demander à votre banque dans votre pays d'origine si elle a des partenariats avec des banques françaises.

→ **Bon à savoir** : les cartes bancaires ne sont pas gratuites en France, le prix est compris entre 15€ et 40€ environ par an.

Pour ouvrir un compte étudiant, il vous faudra une pièce d'identité, votre titre de séjour ou votre récépissé en cours de validité, un justificatif de domicile (ex : une quittance de loyer, une facture d'électricité, etc.), ainsi qu'un certificat de scolarité de l'ESTP. Vous devrez également déposer un minimum de 15€ sur ce compte.

Généralement, vous recevrez votre carte bancaire (et votre chéquier si vous en avez demandé un) sous 15 jours.

E. Téléphonie et internet

Il y a plusieurs opérateurs en France : [Orange](#), [SFR](#), [Bouygues Telecom](#), [Free](#). Présentez-vous dans leurs agences ou allez sur leur site internet pour en savoir plus sur les forfaits proposés, **les conditions de résiliation**, le coût des appels internationaux et les tarifs de hors-forfait. Ces opérateurs pourront également vous fournir des abonnements internet pour votre logement. Il existe aussi des cartes prépayées : [Lebara](#), [La Poste](#), [Virgin](#).

Pensez à mettre dans votre valise un ou deux adaptateurs. En France, la puissance est de 220V.

F. Estimation du budget mensuel

Pour éviter tout mauvais stress pendant votre séjour, il est important que vous ayez des ressources financières suffisantes pour assumer le coût de la vie en France. Vous pouvez comparer le coût de la vie entre votre ville actuelle et en France sur [ce site](#).

Attention : le premier mois vous allez devoir régler un certain nombre de choses :

- une partie de vos frais d'inscription à l'ESTP (sauf si vous en êtes exonérés)
- la caution pour votre logement (généralement correspondant à un mois de loyer sans les charges)
- vos frais d'installation (linge de maison, ustensiles de cuisine, etc.)
- différents abonnements en fonction de vos besoins/envies (téléphone, Internet, sport, etc.)

G. Aides financières

1. Bourses

Vous pouvez répondre, le plus tôt possible, à des appels à candidatures de bourses lancés par :

- | | |
|--|-------------------------------------|
| ❖ Votre gouvernement | ❖ Le gouvernement français |
| ❖ L'Union européenne | ❖ Des organisations internationales |
| ❖ Votre établissement d'origine | ❖ La Fondation ESTP |
| ❖ Le bureau de coopération et d'action culturelle rattaché à l'Ambassade de France dans votre pays d'origine | |

Vous trouverez plus d'informations sur le [site](#) de Campus France.

L'ESTP ne manquera pas de vous faire part de toute opportunité portée à sa connaissance au cours de l'année.

2. Jobs étudiants

Vous ne pourrez pas compter uniquement sur un job étudiant pour couvrir vos frais en France, ce ne sera pas suffisant. Veillez à considérer cette solution comme un complément de revenus.

De plus, il ne sera pas aisé de trouver un job étudiant en France depuis votre pays d'origine. Ce n'est donc pas une solution pour justifier de ressources financières suffisantes lors de vos démarches de visa.

- En tant qu'étudiant étranger, en provenance d'un **pays de l'UE** (sauf la Croatie) **ou extérieur à l'UE**, le droit du travail français vous permet de travailler à titre accessoire jusqu'à 60% de la durée légale totale de travail en France, soit 964 heures par an ou environ 20 heures par semaine.
- En tant qu'étudiant en provenance de **Croatie**, vous serez obligé de demander un permis « UE – étudiant – toutes activités à titres accessoires » auprès de la préfecture du département dans lequel vous vivez en France.
- En tant qu'étudiant détenteur d'un **visa court-séjour**, vous serez obligé de demander une Autorisation Provisoire de Travail (APT) en préfecture.

- En tant qu'étudiant détenteur d'un **visa long-séjour** équivalent à une carte de séjour, vous n'avez aucune autre démarche à faire, ce document (une fois validé à l'arrivée sur l'ANEF) suffira à votre employeur pour vous embaucher.
 - En tant qu'étudiant en provenance d'**Algérie**, il existe un accord franco-algérien spécifique. Par conséquent, vous serez obligé de demander une Autorisation Provisoire de Travail (APT) en préfecture. Suite à cela, vous serez autorisé à travailler à titre accessoire jusqu'à 50% de la durée légale totale de travail en France, soit 822,5 heures par an, ou 18,5 heures par semaine.
- ➔ **Bon à savoir** : les heures travaillées au cours de vos stages imposés par votre cursus ne sont pas décomptées de ces heures de travail autorisées.
Pour plus d'informations sur vos droits, cliquez [ici](#).

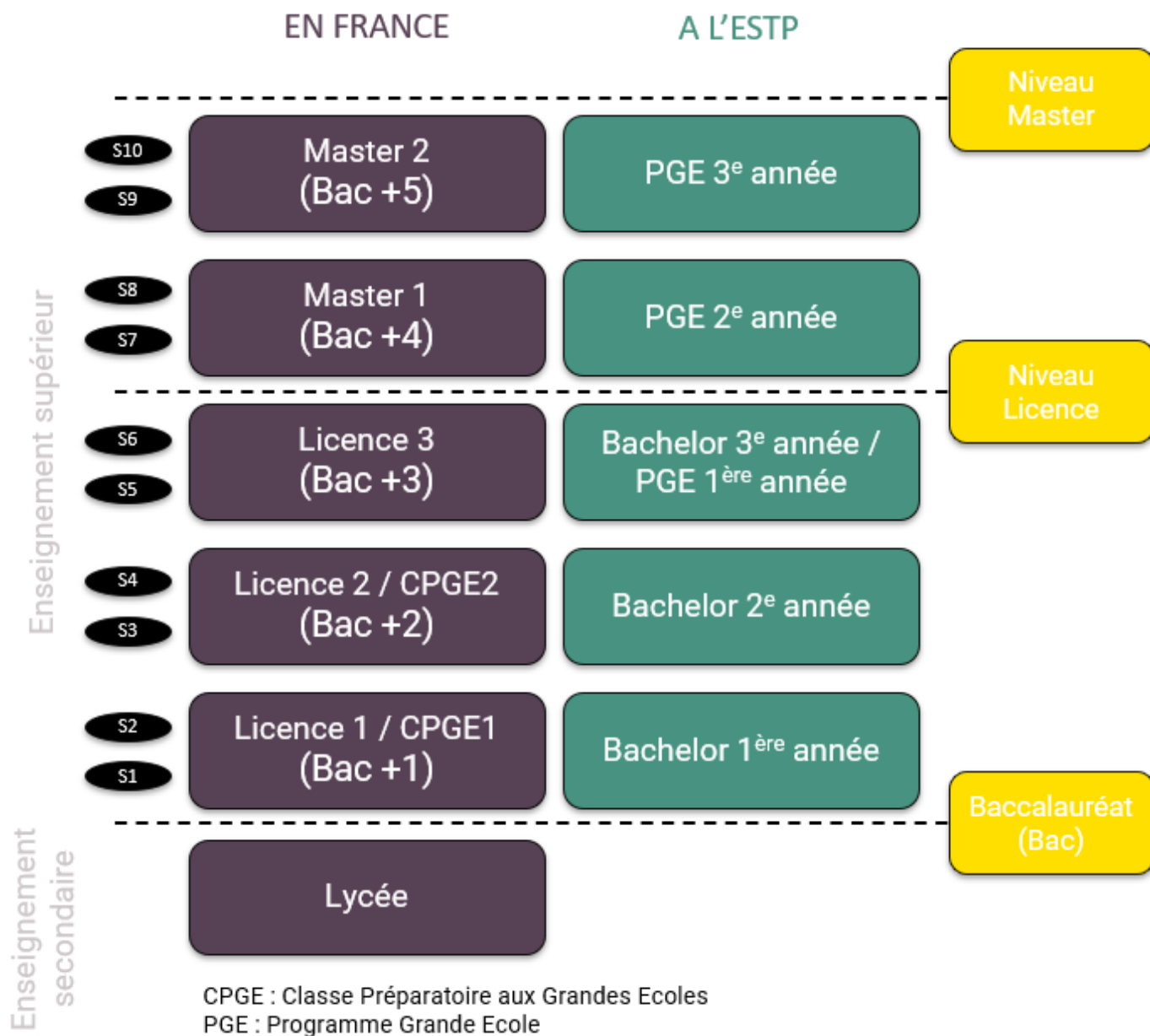
Il existe des sites internet qui centralisent les offres, en voici [un](#).

Vocabulaire technique

« SMIC horaire » : en France, c'est le taux horaire minimum légal pour une heure travaillée. Il varie chaque année. Au 1^{er} janvier 2024, il était de 11,65 € brut, soit environ 9,23 € net.
Pour plus d'informations, cliquez [ici](#).

III. La vie à l'ESTP

A. Le système de l'enseignement supérieur en France et à l'ESTP



B. Les plateformes à disposition des étudiants

1. MyDigitalCampus

Lors de votre admission à l'ESTP, vous avez reçu un identifiant et un mot de passe pour vous connecter sur votre espace MyDigitalCampus. Ces identifiants vous permettront d'accéder à l'ensemble des plateformes mises à votre disposition :

- Votre portail office 365 (Webmail Outlook, OneDrive, suite logiciels MS Office) avec en particulier dont votre boîte mail @estp.fr (**l'école utilisera uniquement cette adresse mail pour vous contacter, vous devez la consulter régulièrement**)
- à la connexion Wi-Fi dans les bâtiments des campus

Votre espace étudiant [MyDigitalCampus](#) vous permet notamment de consulter votre emploi du temps (faites le régulièrement !), vos notes, vos absences, créer et suivre vos demandes de convention de stage, trouver votre Numéro d'étudiant ESTP "E24xxxx" (Ma fiche / Etudes)

2. Le BVE (Bureau Virtuel des Élèves)

Il vous permettra en particulier de vous inscrire aux langues optionnelles et aux épreuves de rattrapages. Le BVE donne accès aux « **notes d'information** », qui décrivent le fonctionnement de l'école ainsi que les règles à respecter.

Il est accessible depuis la page d'accueil du site web de l'ESTP : <https://www.estp.fr/> (connexion en haut à droite : **ELEVE/PROFESSEUR**).

3. E-Campus

C'est la plateforme pédagogique où vous trouverez toutes les ressources pédagogiques multimédias, les parcours e-Learning, les espaces de dépôt de devoirs etc.

4. TEAMS

Les équipes de l'ESTP sont joignables sur TEAMS. Cet outil permet notamment d'organiser des réunions (entre élèves ou avec les membres de l'administration ESTP).

5. MyESTP

Il s'agit de l'application mobile de l'école qui fonctionne comme MyDigitalCampus. L'avantage est de pouvoir s'en servir sur votre téléphone.

C. Enseignements et contrôle des connaissances

1. Les types de séances

- **Cours magistral (CM)** : enseignements théoriques dispensés en amphithéâtre
- **Travaux dirigés (TD)** : séances en classe encadrées par des enseignants pour des groupes d'étudiants effectuent des travaux dirigés.
- **Travaux pratiques (TP)** : séances par groupes en laboratoire, en atelier ou sur le terrain.

2. Les tests et examens

L'ESTP utilise le contrôle continu, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de sessions finales d'examens. La notation se fait toute l'année, au cours de différents types de travaux, même si, de fait, beaucoup d'examens ont lieu en fin de semestre.

Les formats des tests peuvent varier selon les matières :

- Interrogations orales (appelées colles)
- Devoirs écrits (en dehors des heures de cours)
- Rapports
- Projets (en général par équipes de deux ou trois personnes)

- Soutenances : interrogations orales sur un rapport de visite, de stage, de projet, etc
- Travaux dirigés / travaux pratiques : exercices effectués pendant les séances d'applications
- Compositions : examens finaux écrits

3. La notation

Chaque test est noté de 0 à 20 (0 constituant la note la plus basse et 20 la plus élevée). La plupart des matières ont plusieurs types de contrôles au cours du semestre dont la moyenne constituera la note finale.

4. Les rattrapages

Les étudiants qui ont échoué dans une matière peuvent s'inscrire aux examens de rattrapage. Ceux-ci sont organisés en fin de semestre (voir calendrier académique). Les étudiants peuvent s'inscrire à cinq examens de rattrapage maximum par semestre pour les étudiants en cursus ingénieurs et trois pour les étudiants en bachelor. Il faut s'inscrire aux rattrapages sur le BVE, à certaines périodes. Il convient d'être vigilant, et de ne pas rater ces périodes d'inscription.

5. Les unités d'enseignement

Les différentes matières sont regroupées au sein de différentes unités d'enseignements (UE). Vous trouverez les conditions de validation dans le règlement des études qui vous ait fourni à la rentrée.

Choix des cours et contrat d'études (uniquement pour les étudiants en échange)

• Le contrat d'études

- Il n'y a pas de minimum, ni de maximum d'ECTS à valider.
- Il n'y a pas de minimum, ni de maximum de cours à suivre.
- Nous vous recommandons de choisir des cours d'une seule année pour éviter les conflits d'agenda.
- Votre plan d'études doit obligatoirement être accepté par vos responsables pédagogiques dans votre université d'origine et par l'ESTP.
- Vous avez la possibilité de choisir un ou plusieurs cours dans une ou plusieurs Unité d'Enseignement (UE)
- Vous avez la possibilité de choisir un seul parcours thématique sans l'obligation de le suivre dans son intégralité (S8)
- Vous avez la possibilité de choisir une seule option avec l'obligation de la suivre dans son intégralité (S9)
- Liste des cours indisponibles pour les échanges : tous les cours de langues sauf le FLE et internship report
- Le cours Occupational Health and Safety ou Santé et Sécurité au Travail est obligatoire pour les étudiants inscrits en mobilité annuelle qui souhaitent effectuer un Travail de Fin d'Etudes au second semestre
- Si vous souhaitez prendre des cours uniquement en anglais, sachez que la seule option enseignée en anglais est Nuclear Civil Engineering et le seul parcours thématique enseigné en anglais est Travaux Publics Décarbonés.

- **Notes**

Pour l'ESTP, les crédits ECTS d'une matière choisie par un étudiant en échange sont acquis lorsque la moyenne obtenue pour cette matière est **égale ou supérieure à 10/20**. Une note strictement inférieure à 10/20 ne permet pas de valider la matière et les crédits ECTS correspondants ne sont pas obtenus.

De plus, pour les étudiants en échange, le système de compensation ne s'applique pas. Il faut valider chaque matière indépendamment.

Attention, les exigences de validation de votre université d'origine sont peut-être différentes, vous devez donc vous renseigner auprès d'elle.

6. Cours de langues et examens – cf note d'information sur les exigences de langues

a) Les cours d'anglais

Pour les étudiants poursuivant leurs études à l'ESTP en vue de l'obtention du diplôme, les cours d'anglais sont obligatoires, même pour les personnes qui auraient déjà un très bon niveau à leur arrivée. Ces cours sont sanctionnés par une note et intégrés dans une unité d'enseignement.

b) Les cours de français (FLE)

Les cours de français sont obligatoires pour les étudiants internationaux (sauf ceux en programme d'échange). Vous pouvez déroger à ces cours sous certaines conditions définies dans la note d'informations à ce sujet. Veuillez-vous adresser au département de FLE pour plus de détails. Attention, votre demande sera étudiée et laissée à l'appréciation du département de FLE.

Les cours sont organisés conjointement par l'ESTP et l'EPF. Il se peut que vos cours aient lieu à l'EPF, 55 avenue du Président Wilson 94230 Cachan. Pratique, c'est dans la même rue que l'ESTP ! Le département de Français Langue Etrangère vous communiquera toutes les informations nécessaires à l'avance.

Chaque été, sont organisés, conjointement par l'ESTP et l'EPF, des cours intensifs de français. Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur le site de l'ESTP, [ici](#).

c) Les autres langues

Attention, cette section ne concerne pas les étudiants en échange qui ne sont pas autorisés à étudier une autre langue que le français.

Vous avez la possibilité de choisir une langue facultative dont vous suivrez les cours tout au long du semestre. Les langues dispensées à l'ESTP sont l'espagnol, l'allemand, l'italien, le portugais, le chinois et le japonais.

Pour vous inscrire, vous devez vous rendre sur le BVE, dans la partie inscription en ligne. Ces inscriptions étant ouvertes sur de courtes périodes, il faut bien faire attention à ne pas les manquer. Le cours choisi sera intégré dans une des unités d'enseignement. C'est le cas, notamment, des langues facultatives.

Une fois que l'on s'est inscrit à un cours facultatif, celui-ci devient obligatoire, et on ne peut plus se désinscrire avant la fin du semestre en cours. La note, quelle qu'elle soit, bonne ou mauvaise, sera

prise en compte dans la notation de l'UE. Il faut donc bien réfléchir avant de s'inscrire à l'un de ces cours.

d) Tests de langues

Cette partie ne concerne pas les étudiants venant dans le cadre d'un échange universitaire. L'obtention du diplôme de l'ESTP est conditionnée par la validation d'un examen d'anglais. Pour les étudiants en cursus ingénieur, il faut obtenir au minimum 88 au TOEFL, ou 805 au TOEIC, ou encore 6,5 au IELTS. Pour les étudiants en bachelor, il faut obtenir un minimum de 750 au TOIEC. Les étudiants internationaux venant de pays non francophones doivent obligatoirement valider un examen de FLE. Il faut obtenir au minimum 710 au TFI ou 450 au TCF. Les conditions de validation des exigences de langues sont précisées dans la note d'information prévues à cet effet et rédigée par le département des langues.

D. Les stages et le TFE - cf notes d'information

L'ESTP est une école très proche des entreprises, et son cursus vise à donner aux étudiants une bonne expérience du monde du travail. C'est pourquoi la réalisation de stages est obligatoire. ATTENTION, les étudiants en échange sont autorisés à faire un TFE mais ils ne sont pas autorisés à faire un stage de 1ère ou 2ème année.

Vous serez informé des modalités de stages via des notes d'information.

Pour les élèves ingénieurs, vous trouverez des informations concernant les stages dans ce livret [Le parcours entreprise](#).

E. Les absences

L'assiduité à tous les cours est obligatoire. Elle pourra être prise en compte dans la notation des enseignements. Notez que les étudiants qui auront été trop souvent absents ne pourront pas valider leur année.

Si toutefois, vous deviez vous absenter exceptionnellement, vous devrez justifier cette absence auprès de la scolarité. Les règles relatives à la gestion des absences sont résumées dans le règlement des études.

IV. Infos pratiques

[Campus France](#) : votre espace Campus France est votre contact privilégié avec la France depuis le pays dans lequel se trouve votre université d'origine. Vous pourrez y trouver presque toutes les réponses à vos questions sur vos études en France, les démarches administratives à réaliser pour vivre en France le temps de votre séjour.

[Ministère français de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche](#) : pour mieux comprendre le système éducatif français.

[Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères](#) : pour rester à jour des nouvelles démarches qui s'imposent à vous pour être en règle.

[Portail de l'administration française](#) : si vous avez des questions sur vos droits, vous trouverez les réponses ici.

[MesServicesEtudiant](#) : vous trouverez ici toutes les informations sur les bourses, les résidences étudiantes, les restaurants universitaires et les événements culturels gérés par le CROUS.

[Welcome Desk Erasmus Paris | ESN Paris](#) 🤝 (studyinfrance.net) : pour vous accompagner dans vos démarches administratives et dans votre vie étudiante

[Checklist Erasmus Paris | 9 étapes pour préparer ton séjour](#) 📝 (studyinfrance.net) : pour vous aider à faire le point dans vos démarches avant d'arriver

[Welcome desk Paris - Accueil étudiants et chercheurs étrangers \(ciup.fr\)](#) : pour vous aider dans vos démarches administratives

[Logement Erasmus Paris | ESN Paris](#) 🏠 (studyinfrance.net) : pour vous aider à trouver un logement

Sites d'aide aux étudiants dans leurs recherches de logement, de jobs, etc.

Deux principaux sites :

[Job étudiant, orientation, vie étudiante, logement étudiant - L'Etudiant \(letudiant.fr\)](#)

[Studyrama - Salons, Orientation, Fiches métiers, Logement étudiant](#)